COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

Présents :M. J.P. CORBISEZ – F. DUPUIS -A. BOIGELOT – L.P. SECCI - A . HNAT – G. HENNION –C. LUTZ -J-M. DESPREZ -D. BERLIK -P. CALLOT - J-P. HUGOT -N. LADEVEZ - F. PILARCZYK -J-C SZRAMA – N. ZIANE -S. FERAHTIA - M. DELEAU –B. BURGEAT -N. LEMOINE - H. CHEKROUN -N. PRZYBYLA - J-F. THOURIN-VIAL –D. WOJDOWSKI – S. GOETINCK.

Représentés (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Huit procurations sont présentées : C. GOEUSSE représentée par JM DESPREZ

B. DUPARCQ représentée par A. BOIGELOT A. FLANQUART représenté par J-P HUGOT S. YPREEUW représentée par S. GOETINCK C. CECINI représentée par J-F. THOURIN-VIAL

Retard:

Début du Conseil Municipal: 18 H 00

-:-:-:-:-:-

Monsieur le Maire désigne M. Bernard BURGEAT, secrétaire de séance, qui procède à l'appel nominal de l'ensemble des conseillers en exercice.

-:-:-:-:-

1. Compte rendu du conseil municipal du 27 Septembre 2016.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 27 Septembre 2016.

Le compte rendu du conseil est adopté à 24 voix pour et 5 abstentions

2. Compte rendu du conseil municipal du 27 Octobre 2016.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 27 Octobre 2016.

Le compte rendu du conseil est adopté à 24 voix pour et 5 abstentions

3. Compte rendu des décisions du Maire.

Conformément à l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises en vertu de la délégation accordée par délibération en date du 15 Octobre 2015, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- n° 39/16: Cession de droit de bail, Local Fosse 2 BARNCOX.

- n° 40/16 : Marché n°2016/10 Rénovation du bâtiment communal 17, rue Renan. lot 1 démolition assainissement gros-Oeuvre.
- n° 41/16 : Marché n° 2016/10 Rénovation du bâtiment communal 17, rue Renan. lot 2 Menuiserie extérieure.
- $\rm n^{\circ}$ 42/16 : Marché $\rm n^{\circ}2016/10~$ Rénovation du bâtiment communal 17, rue Renan. lot 3 couverture charpente.
- n° 43/16 : Marché n°2016/10 Rénovation du bâtiment communal 17, rue Renan. lot 4 plomberie sanitaire chauffage.
- n° 44/16 : Marché n°2016/10 Rénovation du bâtiment communal 17, rue Renan. lot 5 électricité.
- n° 45/16 : Marché n°2016/10 Rénovation du bâtiment communal 17, rue Renan. lot 6 plâtrerie.

Les 29 élus ont pris acte des décisions

FINANCES

4. Mise en place du RIFSEEP

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe, expose au Conseil Municipal qu'est mis en place pour la fonction publique de l'État le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), transposable à la Fonction Publique Territoriale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5. Création de poste

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'adapter le tableau du personnel de la Commune et d'assurer la création d'un poste dans la filière concernée.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6. Rémunération des professeurs, intervenants et membres Jury de l'École Municipale de Musique

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe, informe les membres du conseil municipal que le mode de calcul de la rémunération des professeurs, des intervenants et membres jury de l'école municipal de musique doit être réactualisé.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7. Rémunération du personnel d'encadrement de l'accueil collectif de mineurs

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe, informe les membres de l'assemblée que la rémunération des agents titulaires et les jeunes recrutés temporairement afin d'encadrer les enfants accueillis lors des vacances scolaires au sein des Accueil Collectif des Mineurs doit être modifié.

8. Convention Tripartite d'utilisation des équipements sportifs 2016/2017

Monsieur Louis-Pierre SECCI, expose au Conseil Municipal qu'une délibération est nécessaire pour la mise à disposition des équipements sportifs avec le Collège Pasteur. La convention tripartite lie la Collectivité de OIGNIES, le Conseil Départemental du Pas de Calais et le Collège Louis Pasteur pour les années 2016/2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité

9. Subvention exceptionnelle à l'association Sportive du Collège Pasteur

Monsieur Louis-Pierre SECCI, expose au Conseil Municipal que la ville subventionne l'Association Sportive du Collège pour la somme de 1 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

10. Subvention exceptionnelle à l'association Sportive OneHipHop Crew

Monsieur Louis-Pierre SECCI, expose au Conseil Municipal que la ville subventionne l'Association Sportive OneHipHop Crew pour la somme de 2 200 €. Cette somme a pour objet d'aider l'Association dans le cadre de l'organisation de la 5ème édition du Battle ONE HIP HOP SESSION qui se déroulera au Métaphone de Oignies, le 15 janvier 2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité

11. Subvention exceptionnelle à l'association Sportive le CAMO

La séance ouverte, Monsieur Louis-Pierre SECCI, propose à l'assemblée délibérante d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association « CAMO » pour que celle-ci puisse acquérir de nouveaux tapis en remplacement des anciens très vétustes et dangereux pour la pratique sportive.

La délibération est adoptée à l'unanimité

12. Indemnisation relative à des dégradations et dommages aux biens collectifs

Monsieur Alain BOIGELOT, Adjoint, expose au Conseil Municipal une dégradation de véhicule lors de l'entretien des espaces verts.

La délibération est adoptée à l'unanimité

13. Cartes cadeaux pour le personnel communal

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe, expose au Conseil Municipal que des cartes cadeaux d'une valeur de 22 € seront offertes aux agents titulaires et non titulaires de la commune présents dans les effectifs au 1^{er} Janvier 2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité

14. Cadeau d'un livre à chaque enfants fréquentant les écoles maternelles de la commune pour Noël

Madame Corinne LUTZ, Adjointe, expose au Conseil Municipal que pour Noël chaque enfant fréquentant les écoles maternelles de la commune recevra en cadeau un livre.

15. Acquisition du bâtiment « Boulodrome des Justiciers »

Monsieur Germain HENNION, Adjoint, expose à l'Assemblée que suite à l'impossibilité pour l'association de s'acquitter de différentes factures, la commune souhaite procéder au rachat de cet équipement au prix des dettes. Un programme de travaux sera engagé pour faire de cette installation un équipement de quartier proposant des activités pour les habitants.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 ne participe pas

16. Remboursement de location de tables et chaises

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe, expose au Conseil Municipal que Monsieur DRAPIER a réservé des tables et des chaises. Suite à son hospitalisation, Monsieur DRAPIER a annulé l'événement prévu et demande le remboursement de son règlement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

17. Garanties d'emprunts HABITAT 62/59 Picardie pour la réalisation de 22 logements sociaux Rue de la Justice à Oignies

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des garanties d'emprunts pour la réalisation de 22 logements sociaux Rue de la Justice à Oignies à été soumise par HABITAT 62/59 Picardie.

La délibération est adoptée à l'unanimité

18. Avenant de transfert au marché de produits d'entretien et articles ménagers. Lot 3 : papier / essuie mains Lot 6 : lessive

Monsieur Germain HENNION, Adjoint, expose au Conseil Municipal que la société ORAPI HYGIENE nous informe de sa fusion avec la société ORAPI HYGIENE NORD. Des modifications/précisions sont apportées par l'avenant n°1.

La délibération est adoptée à l'unanimité

19. Avenant de transfert au marché travaux de voiries et trottoirs

Monsieur Germain HENNION, Adjoint, informe le Conseil Municipal de la substitution de la société COLAS EST à la société COLAS NORD PICARDIE. Des modifications/précisions sont apportées par l'avenant n°1.

La délibération est adoptée à l'unanimité

20. Redevance occupation domaine public communal - ouvrages de communications électroniques

Monsieur le Maire propose de fixer le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier, pour les réseaux et ouvrages de communication électroniques au montant plafond et d'émettre les titres de recettes correspondants.

21. Indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires allouée aux comptables du trésor

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État. Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires aux receveurs municipaux, le Conseil Municipal propose une indemnisation de conseil au taux de 100 % pour l'année 2016. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel et sera attribuée à Monsieur Bertrand DULARY.

La délibération est adoptée à l'unanimité

22. Décision budgétaire modificative n°2

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe, informe l'Assemblée qu'une décision modificative du budget général est nécessaire afin de constater les ouvertures de crédits supplémentaires, non prévus au budget primitif et leur financement.

La délibération est adoptée à 24 voix pour et 5 abstentions

23. Dépenses d'investissement BP 2017

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe, expose une demande de délibérer de Monsieur le Trésorier sur les dépenses d'investissement préalables à l'adoption du budget primitif 2017. En effet, le Conseil Municipal a décidé d'engager, de liquider et surtout de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits qui ont été réalisés l'année précédente. Ces dispositions sont rappelées dans l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Une liste exhaustive des articles budgétaires ainsi que des crédits est annexée au projet de délibération. Les dépenses d'investissement de l'année 2016 s'élèvent à 4 051 615,00 € soit une ouverture de crédit maximale à hauteur de 25 %. Il est proposé pour l'année 2017 à 225 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

24. Subvention communale de fonctionnement au CCAS de Oignies

Monsieur Jean-Marc DESPREZ rappelle aux membres du Conseil Municipal que le budget du C.C.A.S. de Oignies est financé pour partie par une subvention communale en fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Oignies. Il convient de fixer le montant de cette subvention à 120.000 €, nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2016 du C.C.A.S. de Oignies.

La délibération est adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

25. Tarification des services du pôle enfance

Monsieur Louis-Pierre SECCI, Adjoint, propose de fixer les tarifs de la petite enfance et enfance.

26. Tarifs des concessions au cimetière, au columbarium, caves urnes et exploitation du cimetière

Monsieur Alain BOIGELOT, Adjoint, expose à l'Assemblée qu'il convient de revaloriser les tarifs des concessions au cimetière, au columbarium et d'exploitation du cimetière et ce à compter du 1^{er} Janvier 2017 au 31 décembre 2017.

La délibération est adoptée à 24 voix pour et 5 abstentions

27. Tarification des locations de salles Municipales pour l'année 2018

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe, expose au Conseil Municipal qu'une redevance est due à la collectivité pour la location d'une salle municipale. Cette redevance est fixée chaque année. Les tarifs s'appliqueront du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité

28. Révision des tarifs d'entrée du Centre Denis Papin pour 2017

Madame Corinne LUTZ, Adjointe, propose de modifier, pour l'année 2017, les tarifs d'entrée du Centre Denis Papin, en particulier ceux du festival du modélisme et du chemin de fer qui se déroule en Août lors duquel des ouvertures et des animations exceptionnelles sont proposées.

La délibération est adoptée à l'unanimité

29. Adhésion au groupement de commandes relatif à la signalétique UNESCO

Monsieur Germain HENNION, Adjoint, propose d'adhérer au groupement de commandes relatif à la mutualisation de l'achat de fourniture et pose de la signalétique d'interprétation UNESCO entre la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin, et ses communes membres volontaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité

30. Création de chambre funéraire SION

Monsieur Germain HENNION, Adjoint, expose au Conseil Municipal que conformément à l'article R. 2223-74 du C.G.C.T, modifié par décret 2011-121 du 28 janvier 2011, les Pompes Funèbres Sion représentées par Mr Benoît SION, ont déposé dans nos services un projet de création d'une chambre funéraire au 53 rue Kennedy à Oignies.

La délibération est adoptée à l'unanimité

31. Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur Louis-Pierre SECCI, Adjoint, informe que le partenariat est établi au moyen du contrat enfance jeunesse. ce dernier est un contrat d'objectifs et de cofinancements qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. ce contrat favorise le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil notamment par l'application d'une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

32. Micro projet Associatif

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération d'Hénin- Carvin a décidé de renforcer son action en faveur des quartiers les plus fragiles de son territoire, sans limiter pour autant son intervention à la géographie prioritaire définie dans le nouveau Contrat de Ville. Des subventions de fonctionnements peuvent donc être sollicitées pour des projets associatifs.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 ne participe pas

33. Adoption de la convention départementale des associées

Madame Corinne LUTZ, Adjointe, expose au Conseil Municipal qu'une convention de partenariat durable 2016-2019 pour le renforcement de la citoyenneté territoriale en faveur des arts et de la culture avec le département du pas de calais nous permettra de répondre au schéma départemental des enseignements artistiques afin d'harmoniser et mutualiser les moyens mis en œuvre sur le territoire de la CACH.

La délibération est adoptée à l'unanimité

URBANISME

34. Cession d'un logement locatif social situé à Oignies – 119 cité Rouge et Court

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la SA d'HLM Maisons et Cités Soginorpa souhaite procéder à la cession d'un logement locatif social situé à Oignies, 119 cité Rouge et Court.

La délibération est adoptée à l'unanimité

35. Cession de terrain – Cité des Beaux Sarts - Projet d'aménagement Maisons et Cités

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet de la Cité Beaux Sarts, la Soginorpa envisage de construire 23 logements et souhaite pour se faire acquérir des terrains propriétés de la ville, à savoir les parcelles AK 181 à 184, 190, 191 et 738 pour une superficie de 3 805 m².

La délibération est adoptée à l'unanimité

36. Demande de déclaration d'utilité publique – Ouverture des enquêtes d'utilité publique et parcellaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un projet de construction (logements collectifs) est envisagé sur un terrain sis à OIGNIES, 3, rue Pantigny, cadastré AC 25. Ce projet est porté par la Société MAISONS ET CITES SOGINORPA.Ce projet vise à répondre aux besoins de la population sur Oignies en terme de logements et à assurer une mixité sociale sur la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Communication du rapport d'activités 2015 des services de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (C.A.H.C.)

LE MAIRE Jean - Pierre-CORBISEZ

Fin du Conseil: 19 h 25